



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

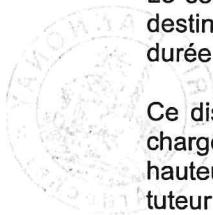
Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

**CM-2021-14 - EDUCATION JEUNESSE - RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT
DE SERVICE CIVIQUE**

Rapporteur : Monsieur Patrick SAIGNE



Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. C'est un engagement volontaire destiné à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour une période de 6 à 12 mois et pour une durée hebdomadaire de mission d'une moyenne de 24 heures.

Ce dispositif donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptées prises en charge intégralement par l'État. La structure d'accueil indemnise quant à elle le volontaire à hauteur du montant prévu par l'article R.121-25 du Code du service national et désigne un tuteur qui l'accompagne dans ses missions.

Les missions confiées au volontaire sont d'intérêt général, sur des thématiques liées à :

- la culture et aux loisirs,
- l'éducation pour tous,
- l'environnement,
- la mémoire et la citoyenneté,
- la santé,
- la solidarité,
- le sport...

L'engagement en service civique vise également à valoriser les parcours de formation des jeunes.

La commune d'Annonay a obtenu un agrément d'accueil de volontaires en service civique

en décembre 2010. D'une durée de trois ans, il a précédemment été renouvelé en 2012, 2015 et 2018.

Durant ces dernières années, plusieurs volontaires ont été accueillis, notamment au sein de l'équipe du service jeunesse avec, pour mission, l'appui à l'organisation des événements (Village de l'été, Défis jeunes, Forum jobs d'été...).

Afin de permettre la poursuite de l'accueil de volontaires, il est proposé de procéder au renouvellement de cet agrément pour une durée de 3 ans, soit de 2021 à 2023.

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

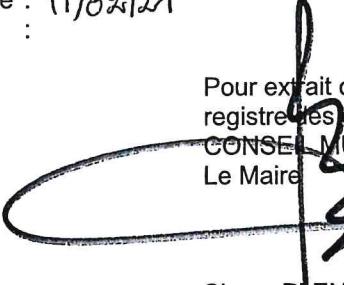
Par 31 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Romain EVRARD, Laura MARTINS PEIXOTO

AUTORISE la Ville d'Annonay à accueillir des volontaires en service civique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier à signer la demande d'agrément de service civique auprès de l'Agence du service civique,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/02/21
Affiché le : 08/02/21
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
Identifiant télétransmission : 

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
Sous-préfecture
de Tournon-sur-Rhône le

11 FEV. 2021